



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 15 décembre 2016**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procuration : 1
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
22/11/2016

Délibération n° C 2016-34

Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016

L'an deux mille seize, le quinze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaients présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur des Services du Cabinet du Préfet, représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants :

Excusé : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Procuration : Monsieur Jean-Daniel MAIRE avait donné procuration à Madame Danielle BRULEBOIS.

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

Membres de droit à voix consultative

Madame le Médecin de classe normale Annabelle CARRON ; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, le Sergent-Chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-9 du 11 février 2016 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-23 du 28 juin 2016 adoptant le Budget Supplémentaire de l'exercice 2016 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 8 décembre 2016.

La Décision Modificative qui vous est présentée ci-dessous est purement technique et destinée à passer des écritures pour les opérations patrimoniales, elles n'entraîneront ni encaissement, ni décaissement. Ce sont des opérations d'ordre qui impactent uniquement la section d'investissement et se présentent comme suit :

	Dépenses		Recettes	
Frais d'insertion :	c/21312	13 308,50 €	c/2033	13 721,77 €
	c/21568	413,27 €		
	TOTAL	13 721,77 €	TOTAL	13 721,77 €
Frais d'études :	c/21311	12 908,80 €	c/2031	825 095,63 €
	c/21312	805 723,00 €		
	c/21568	6 463,83 €		
	TOTAL	825 095,63 €	TOTAL	825 095,63 €

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016.

DECISION N° C 2016-34 DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016, ci-jointe.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 23 DEC. 2016
Affiché le 27 DEC. 2016
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT